



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 29 septembre 2011

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|----------------------------|----------------|-----------------------------|
| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
| 33 | 33 | 32 |

Date de la convocation
21 septembre 2011

Date d'affichage
22 septembre 2011

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service urbanisme – Aide de
la région pour l'étude pré-
opérationnelle d'opération
programmée pour
l'amélioration de l'habitat
(OPAH)*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth

Procurations :

aucune

Absents :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 7 avril 2011, le conseil municipal a décidé de lancer une étude pré-opérationnelle à une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat. Il est rappelé qu'une OPAH a pour objectif de remédier à la désaffectation des centres villes à travers une dynamique de réhabilitation et de production d'une offre de logements et de services répondant aux besoins des populations résidentes tout en préservant la mixité sociale du quartier.

L'OPAH se traduit par :

- la mise en place d'un dispositif d'incitations ouvert aux propriétaires privés afin de réaliser des travaux dans les immeubles d'habitation et les logements,
- le développement d'une offre locative à vocation sociale dans le parc privé en complément du parc public,
- l'engagement de la commune à réaliser des investissements publics concernant notamment les espaces publics, les équipements et les services, l'amélioration de l'environnement.

Il ressort de la consultation, pour désigner le bureau d'études qui assistera la commune, que le coût de l'étude pré-opérationnelle s'élève à environ 38 000 euros TTC.

En complément des aides de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH), le conseil régional a mis en place un dispositif de subvention des études pré-opérationnelles d'OPAH.

Il est donc proposé d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

- Coût de l'étude pré-opérationnelle : 31 990,00 euros HT
- Aide de l'ANAH (50 % maximum) : 15 995,00 euros HT
- Aide de la région (15 % maximum) : 4 798,50 euros HT
- Montant à la charge de la commune : 11 196,50 euros HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter les subventions auprès du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L. 303-1,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter les subventions pour cette opération auprès du conseil régional et à signer tout document s'y rapportant.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

30 SEP. 2017
30 SEP. 2017

